

AUTO

VOITURE SANS PERMIS



POUR TOUS LES PROFILS
DE 14 À 85 ANS

Une offre complète pour assurer tous les véhicules sans permis

L'offre en synthèse



Formule

1

Les garanties minimales

Formule

2

Une couverture rassurante au quotidien

Formule

3

Une protection complète dans toutes les situations

Les conditions d'accès

Pour souscrire, il faut :

- ✓ Être âgé de 14 ans ou plus ;
- ✓ Avoir un BSR (ou permis AM) si vous êtes né après le 31 décembre 1987, ou un permis A / B ;
- ✓ Carte grise au nom du souscripteur, de son conjoint, de son ascendant ou véhicule acquis en LOA.

Les exclusions

- ✓ Les conducteurs âgés de plus de 85 ans à la souscription ;
- ✓ Les véhicules utilisés pour un usage professionnel, en tournée, hors professions libérales (coursier, livreur...) ;
- ✓ Les véhicules immatriculés à Monaco, DROM-COM ou dans un pays étranger ;
- ✓ Les véhicules de plus de 15 ans.

AUTO

VOITURE SANS PERMIS



Le point sur les garanties et services



› Garantie responsabilité civile

Protection de l'assuré, des conducteurs autorisés, des passagers vis-à-vis des tiers par suite d'accident, d'incendie, d'explosion causés par eux ou le véhicule assuré.

› Garantie défense et recours

Défense pénale et recours de droit commun en vue d'obtenir la réparation d'un préjudice personnel de l'assuré, suite à accident.

› Protection juridique

Prise en charge des frais de procédure juridique en cas de différent ou de litige opposant l'assuré à un tiers.

› Sérénité coup dur

Prise en charge des cotisations d'assurance dans la limite de 1 000 € par an et par sinistre, en cas de licenciement économique, de longue maladie ou dépôt de bilan du souscripteur.

› Bris de glaces

Dommages subis par les pare-brises, les glaces latérales, lunette arrière, optiques de phares avant, toits vitrés et ouvrant transparents.

› Vol, incendie

Dommages consécutifs à la détérioration, la destruction ou la disparition du véhicule assuré résultant d'un vol total ou d'une tentative de vol.

› Dommages tous accidents

Dommages subis par le véhicule assuré en cas de collision avec un ou plusieurs autres véhicules, de choc avec un corps fixe ou mobile, de renversement du véhicule assuré.

Les atouts qui font la différence



+ La souscription ouverte dès 14 ans

+ Les suspensions ou annulations de permis sont acceptées

+ Les résiliés pour non-paiement de prime, sinistralité ou fausse déclaration par leur précédent assureur sont acceptés

+ Assistance 0 km incluse dans toutes les formules

Les Plus du contrat

+ **76 200€** de plafond de garantie conducteur
+ **8 sinistres** acceptés à la souscription